



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 13 DECEMBRE 2022

Délibération affichée

Le 20 DEC. 2022

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 08

Procuration(s) : 03

N° d'Ordre : 68/2022

Domaine d'Intervention : 7112/Autres Actes Budgétaires

L'an deux mil vingt deux et le Mardi treize du mois de Décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du sept Décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2022

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^è Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (Procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGE Dunia.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

PROJET DE DELIBERATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS 2023

20 DEC 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° 68 /2022 - REF :7112/Autres Actes Budgétaires
« DELIBERATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS 2023 »

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'Exécutif d'une Collectivité peut du 1er janvier 2023 jusqu'au vote du budget, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal

Le montant total des crédits inscrits aux chapitres d'Investissement du budget principal 2022 s'élève à 8 020 102,69 € dont 672 215,78 € au chapitre 16 (remboursement du Capital).

Le quart des crédits inscrits hors chapitre 16 représente donc la somme de 1 836 971,73 € selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2022	Quart Budgétaire
20	Immobilisations incorporelles	213 378,44	53 344,61
21	Immobilisations corporelles	1 591 827,47	397 956,87
23	Immobilisations en cours	5 542 681,00	1 385 670,25
TOTAL		7 347 886,91	1 836 971,73

Budget Annexe Stationnement

Le montant total des crédits inscrits aux chapitres d'Investissement du budget annexe stationnement 2022 s'élève à 897 242,49 € dont 319 709,33 € au chapitre 16 (remboursement du Capital).

Le quart des crédits inscrits hors chapitre 16 représente donc la somme de 144 383,29 € selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2022	Quart Budgétaire
20	Immobilisations incorporelles	69 014,50	17 253,63
21	Immobilisations corporelles	489 900,37	122 475,09
23	Immobilisations en cours	18 618,29	4 654,57
TOTAL		577 533,16	144 383,29

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° 68 /2022- REF :7112/Autres Actes Budgétaires
« DELIBERATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS 2023 »

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE
Soit 25 VOIX POUR DONT 3 PROCURATIONS
M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. PERAIN Franck ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy**

ARTICLE 1. : D'AUTORISER le Maire à procéder dans la section d'Investissement à l'ouverture du quart des crédits du budget de l'exercice précédent soit un montant de 1 836 971,73 € pour le budget principal et 144 383,29 € pour le budget annexe stationnement.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 19 DEC. 2022

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le 20 DEC. 2022

Fait à Basse-Terre le 20 DEC. 2022

Le Maire

André ATALLAH



Basse-Terre, le 15 Décembre 2022

Le Maire



André A. PALMISTO